



HABITAT

Et

BIODIVERSITÉ



Introduction

La biodiversité est menacée, particulièrement les espèces qui ont besoin de cavités pour se reproduire et s'abriter. La conscience collective de ce phénomène est de plus en plus forte. Parallèlement, le souhait d'accueillir chez soi une partie de la faune et de la flore à préserver s'intensifie au sein de la population des Marais de la Dives et des alentours.

Il émerge le souci de vivre en harmonie avec la Nature par des actions simples et concrètes.

L'association souhaite apporter des propositions, des suggestions et des idées à destination :

- Des propriétaires de fermes dans les marais
- Des personnes qui entreprennent une rénovation ou restauration de leur habitation
- Des personnes initiatrices d'un projet d'installation de lotissement ou de construction de maison individuelle que l'on voit émerger sur les coteaux qui bordent les marais.

Le patrimoine bâti

On appelle patrimoine bâti toutes les constructions humaines. Dans l'espace agricole, cette définition concerne bien sûr le corps de ferme ainsi que les bâtiments agricoles (étables, hangars, stabulations, granges...), mais aussi les murets, puits, cabanons, vergers... Le patrimoine bâti ancien a un intérêt particulier pour la biodiversité et il convient de le conserver. Cependant, il est possible d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les nouvelles constructions (lotissements ou maisons individuelles), ainsi que dans les rénovations des bâtiments anciens

ACCUEILLONS LA BIODIVERSITÉ



En pratique

Comment accueillir la biodiversité dans mes bâtiments neufs ou anciens ?

La biodiversité a sa place parmi nos constructions. En effet, de nombreuses espèces retrouvent dans certains bâtiments les caractéristiques de leur milieu naturel. Ainsi, **murs, pignons, combles, cabanes, garages, greniers, granges et bâtiments agricoles** offrent à la faune de nombreux recoins où elle peut s'installer. Les oiseaux peuvent y nicher, les chauves-souris y trouvent des gîtes pour hiberner. Les insectes, par exemple les bourdons et les abeilles solitaires, nichent dans les anfractuosités des murs. Malheureusement, les nouvelles techniques de construction et de rénovation leur laissent de moins en moins d'espace.

Préserver la faune existante dans mes bâtiments

- Les **cavités existantes** qui ne fragilisent pas la construction (trous, fissures stables ou joints non bouchés), peuvent être conservées. Elles fournissent des emplacements très appréciés par la faune, et notamment par les espèces cavernicoles comme le rougequeue noir, la bergeronnette grise, le troglodyte mignon, le gobemouche gris, le moineau domestique et aussi les chauves-souris et les insectes ...

Rougequeue Noir



- L'accès aux **combles** doit être conservé. En effet, ils offrent un abri et un site de reproduction indispensable aux chauves-souris et aux chouettes (effraies et chevêches).

- Un accès aux **étables, bergeries ou stabulations** permettra aux hirondelles de bâtir leur nid. Elles sont un "insecticide" naturel très efficace : en effet, une hirondelle rustique capture de 2300 à 12000 insectes par nichée pour nourrir ses jeunes dont 60 % de diptères (mouches, moustiques...) et 30% d'hémiptères (pucerons...).

Nid d'hirondelle de fenêtre



- Les **travaux** de rénovation devront être réalisés **en dehors des dates de nidification** pour ne pas déranger la faune, **de septembre à mars**. Si vos travaux sont prévus pendant les périodes de nidification, obturez les accès avant que la faune ne s'y installe : cela évitera de détruire les nichées.

Accueillir la faune dans mes bâtiments

LES HIRONDELLES

Comme les chouettes, les hirondelles rustiques et de fenêtre se nourrissent au-dessus des marais et ont besoin des bâtiments. Merci de créer ou laisser une petite ouverture qui leur permettront d'installer leur nid (garage, hangar, grange etc.). Des moyens simples existent pour limiter les nuisances. Ces oiseaux permettent de lutter contre les invasions de moustiques, insectes divers. Penser à laisser un peu de **boue** pour leur permettre de construire leur nid.



Hirondelle de fenêtre

L'association des « Amis des Marais de la Dives » peut vous apporter des conseils pour faciliter la prise en compte de ces oiseaux.

LES MARTINETS

Les martinets nichent sur les bâtiments, souvent sans être remarqués. Ils se glissent dans des fissures et fentes des murs et du toit. Cette discrétion leur est souvent fatale lors de la rénovation de bâtiments. Toute personne qui entreprend des travaux a le devoir de préserver les sites de nidification existants ou de proposer des sites de substitution adaptés.



Martinet noir

LES CHAUVES-SOURIS



Exemple de dortoirs pour chauves-souris



Chauve-souris (Pipistrelle commune)

Le dortoir doit être placé à plus de 2 mètres de hauteur et orienté vers le Sud-Est. Les chauves-souris sont particulièrement utiles en tant qu'insectivores !

LES CHOUETTES (EFFRAIES et CHEVÊCHES)

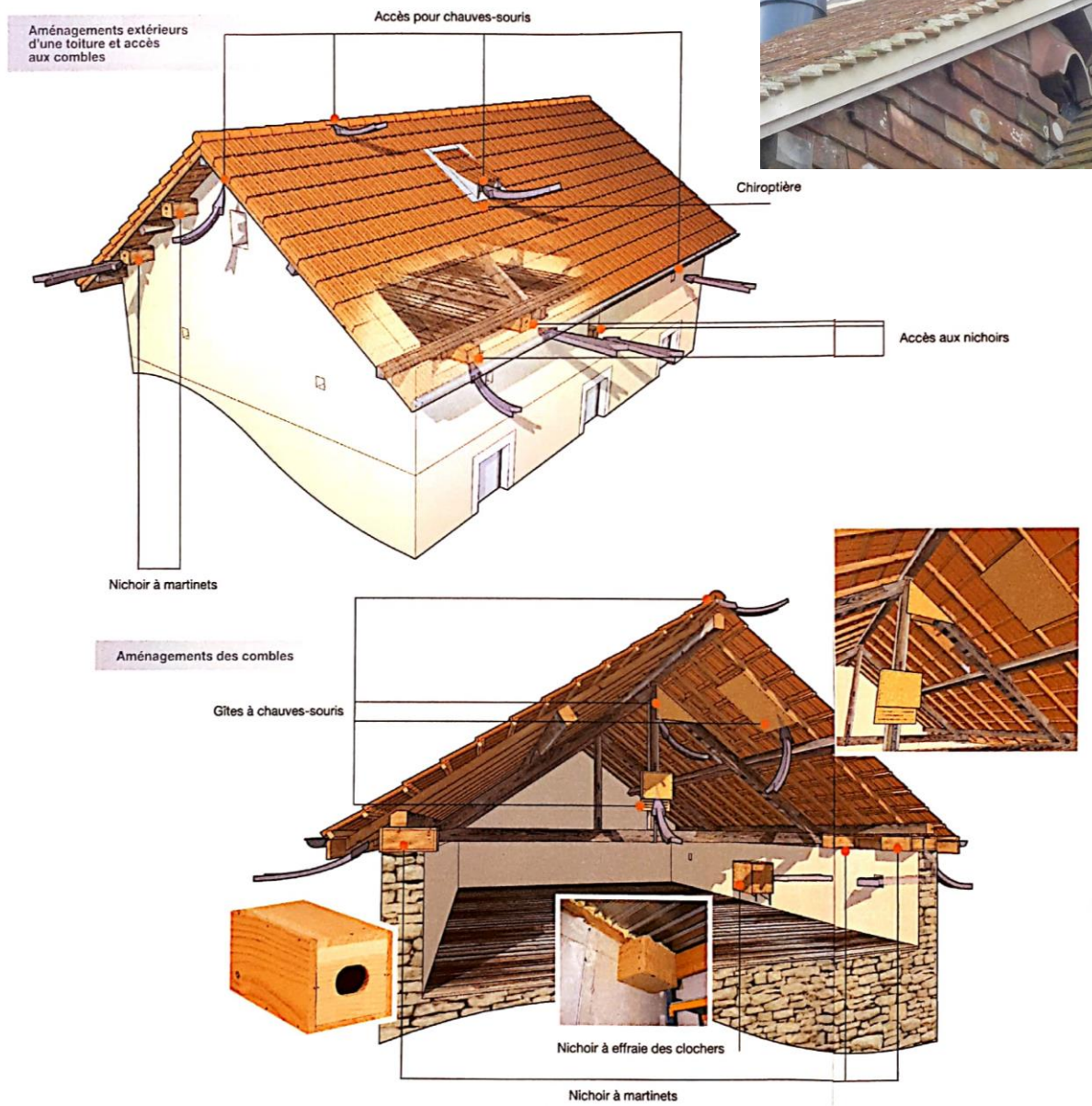
Ces chouettes sont présentes dans les marais où elles chassent et ont besoin de cavités pour se reproduire.



Chouette Effraie



Voici des exemples d'aménagement qui permettent de les accueillir sans nuire à l'utilisation des combles, granges etc. Ces rapaces nocturnes limitent fortement les populations de petits rongeurs.



LES INSECTES



Machaon,



Coccinelle,



Abeille noire

Les insectes sont indispensables à l'équilibre naturel et à la pollinisation. Ils constituent aussi une nourriture essentielle pour de nombreuses espèces. Les jardiniers l'ont bien compris et ils utilisent de moins en moins les insecticides.

Remarque : une mare peut accueillir les insectes aquatiques, les libellules, mais aussi les grenouilles, les crapauds communs.

LES LÉZARDS

Les vieux murs peuvent accueillir des espèces protégées comme le lézard des murailles.

A NOTER : **L'Arrêté du 19/11/2007** fixe les listes des **amphibiens et reptiles protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Toutes les espèces sont protégées, mais à des niveaux différents. Cet outil réglementaire montre l'importance de préserver ces espèces et leurs habitats. Le Lézard des souches, le Lézard vert, le Lézard des murailles, la Coronelle lisse, la Couleuvre d'Esculape et la Couleuvre à collier sont protégés au niveau des individus mais aussi des habitats.

Lézards des murailles



Comment éviter aux animaux de se retrouver piégés ?

S'ils offrent de nombreuses opportunités pour la faune, les bâtiments peuvent aussi être fatals pour de nombreux animaux. Voici quelques actions simples à réaliser afin de limiter les pièges :

- L'**accès** de certaines parties du bâti (cheminée, poteaux de clôture creux) pourra être **obturé grâce à des grilles**. En effet, certains oiseaux peuvent tomber dans ces trous sans parvenir à en sortir.

- Des **silhouettes "collées sur les vitres"**, permettent de matérialiser les fenêtres, les baies vitrées et évitent les collisions.

*Silhouettes anti-collision
(À acheter ou à peindre)*



- Certains animaux se noient dans les points d'eau avec des bords abrupts et glissants (bassine, abreuvoir, fosse, retenue d'eau bâchée). Une planche de bois posée dans l'eau et prenant appui sur le bord peut permettre aux animaux de remonter. Cela permet également d'empêcher la contamination des eaux par des cadavres d'animaux.

- L'usage de **pesticides** à proximité des bâtiments et des jardins (grains empoisonnés, anti-limaces, insecticides, herbicides) peut être source d'empoisonnement pour la faune non ciblée.

Comment limiter les désagréments causés par la faune ?

La cohabitation avec la faune n'est pas toujours facile et peut parfois engendrer quelques désagréments.

- Les accès du poulailler pourront être bloqués avec un **grillage** enterré profondément.
- Une **bâche** posée ou tendue dans votre grenier, vos combles ou votre cave occupés par des chauves-souris évitera les salissures par les fientes. Le guano récupéré fournira un très bon engrais pour le jardin.
- **Les planchettes** placées à 25 cm sous les nids d'hirondelles empêcheront les salissures. Il est indispensable de les installer avant que les hirondelles ne reviennent de migration afin d'éviter de détruire leur nid (avant début avril). On peut alors prévoir des nichoirs artificiels afin de relocaliser la colonie dans un endroit moins gênant.

*Planchette placée sous
un nid d'hirondelles,
limitant les salissures*



Ce qu'il faut retenir du patrimoine bâti

- ✓ Créer des cavités visibles
- ✓ Conserver l'accès aux combles et greniers
- ✓ Conserver les murs et le petit patrimoine
- ✓ Mettre en place des nichoirs
- ✓ Conserver les cavités existantes
- ✓ Éviter les pièges mortels
- ✓ Penser à l'accueil de la biodiversité lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments



TAS DE BOIS → Hérissons. Il est possible de laisser feuilles, branchages ou nid (voir site de l'association).

HAIE → Nids, Faune. Plutôt avec des plants à essences variées, diversifiés adaptés à la région, au sol et au climat. Les haies offrent des sites de nidification, et de nourriture : baies, fruits.

PLANTES MELLIFERES → Abeilles. Voir tableau ci-dessous. Préserver de la taille pour que les fleurs se développent.

Sur les arbres, **une abeille butine 10 à 15 fleurs par minute. Sans abeille, pas de fruit ni de graine !**

VIEUX MURS/ MURET → Lézards/Abeilles (lézards des murailles, abeilles maçonnes).

TRONCS/SOUCHES → Insectes, nichoirs, faune variée.

ZONE DE FRICHE → Réserve naturelle. Laisser un espace sauvage et naturel dans le jardin (sans intervention humaine) permettra à des insectes, des petits mammifères ou batraciens (par exemple le crapaud commun) de se nourrir, se protéger, de se loger et se reproduire.

Pour développer : Les plantes mellifères

Plantes mellifères de Normandie, par saison				
Fin hiver	Printemps - Eté			Automne
Epine noire (nectar pollen)	Abricotier	Erable	Pommier	Ampélopsis
Noisetier (pollen)	Aubépine	Eupatoire	Primevère	vétcheï (vigne vierge)
Perce neige (nectar)	Bruyère	Glycine	Ronces	Aster
Peuplier (propolis)	Cassis	Groseillier	Rosier	Houx d'ornement (maonia)
Rose de Noël ou Hellébore (nectar pollen)	Cerisier	Laurier palme	Saule marsault (et presque tous les saules)	Lierre
	Châtaigner	Lavande	Symphorine	Sédum
	Circes	Millepertuis	Thym	
	Colza	Mélilot (blanc et officinal)	Tilleul	
	Crépis	Menthes (surtout aquatique)	Tournesol	
	Cucurbitacées	Muscari	Trèfles (surtout blancs)	
	Dahlia	Pêcher	Troène	
	Epilobes	Pissenlit	Violette	
		Poirier		NR(AMD)

Côté législation

N'oublions pas que de nombreuses espèces sont protégées par la loi : hirondelles, martinets, lézards... Voici quelques références réglementaires :

- L'**Arrêté du 19/11/2007** fixant les listes des **amphibiens et reptiles protégés**
- La **Loi du 10 juillet 1976**, art. L411.1 du code de l'environnement et l'**Arrêté du 29 octobre 2009**, relatifs à la **protection des nids d'hirondelles**.
- La **Loi de 10 juillet 1976** et l'**Arrêté d'application du 17 avril 1981**), relatifs à la **protection** de toutes les espèces **de rapaces (diurnes et nocturnes)** et de la nature, en France.

Bibliographie et références

Bibliographie

- Bertrand B. & Laversin T., *Nichoirs & Cie*. Ed. Editions de Terran, Collection Le Savoir-geste, 239 p. 2000.
- Dubos T. *Le refuge pour les chauves-souris. Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins*. Groupe Mammalogique Breton : 20 p. (disponible sur le site : www.refugechauves-souris.org)
- LPO, *Refuges, Nichoirs pour les passereaux*. Fiche technique, LPO, 2006
- LPO, *Oiseaux et patrimoine bâti*. Edition LPO Vienne, 2002
- Noblet J.F., 2005. *La nature sous son toit. Hommes et bêtes, comment cohabiter ?* Ed. Delachaux et Niestlé.
- Thievent P. & Duquet M., *Cohabiter avec la faune sauvage*. CPRE : 31 p., 1991.
- *Biodiversité et bâti, Fiche 12* accessible sur biodiversiteetbati.fr
- Collectif AMD sous la direction de ROUGHOL S. et M. DEFLANDRE M., *Les Marais de la Dives, Hommes et paysages à fleur d'eau*, Ed OREP, 2017.
- Collectif AMD, *La biodiversité des Marais de la Dives, un projet d'inventaire naturaliste à l'échelle du territoire*, AMD, 2019.

Références Régionales

- Associations naturalistes : CBN, GRECIA, GONm, GMN, CPIE vallée d'Orne...
- **L'association des « Amis des Marais de la Dive » peut apporter des documents (construction de nids, plans), et des conseils.**

AMD : Les Amis des Marais de la Dives

Mairie - Place Quéllec -14670 TROARN

<https://www.facebook.com/amisdives/> - L'info des marais en continu

Contact : Denis AVONDES : 06.89.19.05.99

amdives14@gmail.com - www.amismaraisdives.fr

REMERCIEMENTS

L'association des AMD tient à remercier particulièrement :

- La LPO pour l'utilisation de ressources (adaptation de la fiche technique : *le Patrimoine bâti*, LPO, lpo@lpo.fr),
- Les membres de l'AMD : les auteurs des photographies (Nicole RENAULT, Marc FOUCAULT, Marc et Antony DEFLANDRE, Denis AVONDES et les rédacteurs du présent document (Nicole RENAULT pour les plantes mellifères et Stéphanie DUBUS).



CREDIT PHOTOS : P.2 : Hérisson (*Blogspot.com*), Pipistrelle (*WordPress.com*) ; P.3 : Hirondelle de fenêtre (*staticflickr.com*), Martinet (*Bernard G*), Pipistrelle (*inpn.mnhn.fr* et *Natureal.ch*) ; P.5 : Lézard des murailles (*JC de Massary /MNHN-SPN* et *Natureale*) ; P.6 : Hérisson (*salamandre.net*), Lézard des murailles (*G.POTIER*), Abeille maçon (*newsjardintv.com*), Friche (*Manche-nature.fr*).

Rédaction : Stéphanie DUBUS, membre de l'AMD, en collaboration avec Marc DEFLANDRE et Denis AVONDES.